



### Honoraires

Gestion	Transaction
Honoraires maxima pratiqués	Honoraires maxima pratiqués
Honoraires de rédaction du bail de location : <ul style="list-style-type: none"><li>- Habitation : application de la tarification en vigueur au 20 avril 2022 :<ul style="list-style-type: none"><li>• 12 € TTC / m<sup>2</sup> en zone très tendue dus par le bailleur et le locataire</li><li>• 10 € TTC / m<sup>2</sup> en zone tendue dus par le bailleur et le locataire</li><li>• 8 € TTC / m<sup>2</sup> toutes autres zones dus par le bailleur et le locataire</li></ul></li><li>- Professionnel : 1.000 € TTC</li><li>- Commerciale : 1.500 € TTC</li></ul>	Jusqu'à 499.999 € : 6 % TTC avec un minimum de 6.000 € TTC
	De 500.000 € à 999.999 € : 4,8 % TTC
	Au-delà d'1.000.000 € : 3,6 % TTC
Rédaction état des lieux : 3 € TTC / m <sup>2</sup> dus par le bailleur et le locataire	

Taxe sur la Valeur Ajoutée : 20 %

**Guillaume Philippon**, gérant de la Sarl L'expertissimmo et exerçant au sein de ladite société, est membre du **Conseil National des Experts Fonciers Agricoles et Forestiers**, inscrit sur la liste des Experts Fonciers et Agricoles, sous le numéro d'agrément n°EFA4235, titulaire à ce jour d'une assurance responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de la société Groupama et pratique des activités de gestion et de transaction immobilière sous couvert du régime CNEFAF\*.

\* la profession d'Expert Foncier et Agricole fait partie des professions sorties du décret 72-678 du 20 juillet 1972, par la modification apportée par le décret du 22 juin 2009



# Honoraires d'expertise pour rapports extrajudiciaires non contradictoires

Hors frais de déplacement et débours. Prix indiqués Hors Taxe sur la Valeur Ajoutée

## Demande de rédaction d'un rapport en valeur vénale

<b>Biens à usage d'habitation</b>	800 € pour un bien de 80 m <sup>2</sup> + 10 € / m <sup>2</sup> et + 5 € / m <sup>2</sup> au-delà de 200 m <sup>2</sup>
<b>Biens à usage professionnel</b>	1.600 € pour un bien de 800 m <sup>2</sup> + 20 € / m <sup>2</sup> et + 10 € / m <sup>2</sup> au-delà de 2.000 m <sup>2</sup>
<b>Biens à usage commercial</b>	2.000 € pour un bien de 100 m <sup>2</sup> + 20 € / m <sup>2</sup> et + 10 € / m <sup>2</sup> au-delà de 500 m <sup>2</sup>
<b>Terrains</b>	800 € pour un bien de 500 m <sup>2</sup> + 5 € / m <sup>2</sup> dans la limite de 1.000m <sup>2</sup> . Terrains supérieurs à 1.000 m <sup>2</sup> sur devis

## Demande de rédaction d'un rapport en valeur locative

<b>Biens à usage d'habitation</b>	800 € pour un bien de 80 m <sup>2</sup> + 10 € / m <sup>2</sup> et + 5 € / m <sup>2</sup> au-delà de 200 m <sup>2</sup>
<b>Biens à usage professionnel</b>	1.600 € pour un bien de 800 m <sup>2</sup> + 20 € / m <sup>2</sup> et + 10 € / m <sup>2</sup> au-delà de 2.000 m <sup>2</sup>
<b>Biens à usage commercial</b>	2.000 € pour un bien de 100 m <sup>2</sup> + 20 € / m <sup>2</sup> et + 10 € / m <sup>2</sup> au-delà de 500 m <sup>2</sup>

## Mise en place du contradictoire dans le cadre d'un rapport

Envoi de convocations, compte-rendu de rendez-vous, envoi d'un projet de rapport, réponse aux dires, notification du rapport définitif	+ 30 % sur montant déterminé dans le devis sur base de la tarification indiquée ci-dessus
--	---

## Débours et déplacements

<b>Frais de reprographie</b>	0,50 € par page
<b>Indemnités kilométriques</b>	Barème applicable de l'administration fiscale sur la base de 6 cv fiscaux

## Autres

<b>Taux horaires pour consultations</b>	130 € / heure
---	---------------

Sarl Lexpertissimmo – 11 avenue de la gare – 37380 Monnaie

Siret : 841 597 503 00017 – Capital Social : 1.000 €

Etablissements secondaires : 5 rue Pérignon à Paris (15<sup>ème</sup>) et 18 rue Galpin Thiou à Tours (37)